

appeldoffres.ma

Plan de gestion hygiène sécurité environnement (PHSE)

Plan de Gestion Hygiène Sécurité Environnement extrait de dossiers réels (plusieurs entreprises, mêmes types de marchés VRD), anonymisé (sans nom d'entreprise, logo ni projet). Document post-attribution, distinct du mémoire technique. Le CPS du marché visé et le SMI de l'entreprise priment.

En-tête du formulaire PHSE

À reprendre sur chaque page du document remis. Code interne, version et pagination de VOTRE entreprise. L'identification reprend mot pour mot l'objet du RC.

En-tête de formulaire (sans logo) : titre PHSE — code / date / version — page X sur Y. Pied : Liaison : Processus Réalisation des projets.

Code du document :

(Code interne — ex. FR.XX.PS.R0X) _____

Date d'application :

(Date de première mise en vigueur) _____

Version :

(Numéro de version — commencer à 01) _____

Rédigé par :

(Fonction — sans nom si vous anonymisez une copie) _____

Approuvé par :

(Fonction + cachet — à apposer sur le document signé) _____

Champ | À compléter

Projet | _____

Référence projet | _____

Région | _____

Nature de travaux | _____

Secteur | _____

Intitulé, référence et nature : termes exacts du RC / CPS. Ex. VRD, génie civil, hydraulique — selon le marché visé.

Version | Date d'application | Les modifications

00 | _____ | Première création

01 | _____ | _____

Toute révision majeure est soumise au directeur de production. Les changements mineurs n'exigent pas une nouvelle approbation formelle.

Politique Qualité Sécurité Environnement (QSE)

Page sobre, texte uniquement. La politique est propre à l'entreprise — ne pas recopier celle d'un autre soumissionnaire. Joindre la signature du dirigeant sur le document signé.

Engagements stratégiques QSE :

(Pérennité, amélioration continue, excellence opérationnelle, capital humain, conformité légale — adapter au SMI)

Référentiels appliqués :

(ISO 9001 / ISO 14001 / ISO 45001 — selon certifications réelles) _____

Domaines d'activité couverts :

(Travaux publics, génie civil, hydraulique, terrassements — selon activité réelle) _____

Axes d'objectifs QSE :

(Clients, risques SST, impacts environnementaux, déchets, énergie, veille réglementaire, communication interne et externe)

Engagement de la direction

Déclaration d'engagement :

(2 à 3 paragraphes — ton formel, moyens concrets pour l'efficacité du SMI) _____

Responsable Management Intégré (RMI) :

(Fonction — autorité et soutien de la direction pour les objectifs ISO applicables) _____

Date et signature du dirigeant :

(À apposer sur le document signé — pas de scan de signature ici) _____

I. Généralités

Objet du PHSE :

(Plan du projet (intitulé RC) — organisation pour préserver hygiène, santé-sécurité des riverains et des intervenants)

Domaine d'application :

(De l'étude à la réception définitive — exigences légales SST et étapes de maîtrise du projet)

Documents de référence :

(ISO 45001, ISO 14001, manuel QSE, CPS, code du travail (loi 65-99), réglementations marocaines en vigueur)

Sigles utilisés :

(PHSE, SMI, CPS, RMI, QSE, HSE, SMSST, TBM, SPA, TSA, SOR, EPI, EPC, FDS, SST, ST, MO — pas de CCTP ni CCAP) _____

Objectif du PHSE :

(Maîtriser santé, sécurité du personnel et environnement pour les travaux (intitulé RC) — réduction des incidents, conditions de travail, conformité réglementaire marocaine et CPS) _____

Extrait type — objet, domaine et références

Objet

Ce document est le Plan de Gestion Hygiène Sécurité Environnement du projet de (intitulé du marché selon RC). Il décrit l'organisation et les dispositions prises afin de préserver l'hygiène et la santé-sécurité des riverains ainsi que de toute personne intervenant sur le chantier.

Domaine d'application

Ce PHSE est conçu pour répondre à toutes les exigences réglementaires et légales en matière de santé et sécurité, ainsi qu'à toutes les étapes relatives à la maîtrise et à la gestion du projet, depuis l'étude jusqu'à la réception définitive des travaux par le maître d'ouvrage.

Références

- La norme ISO 45001 (Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail)
- La norme ISO 14001 (Systèmes de management environnemental)
- Le manuel Qualité, Sécurité et Environnement de l'entreprise
- Le CPS du projet
- Le code du travail marocain et les textes d'application

Définitions et abréviations

Distinction incident / presque-accident / situation dangereuse — exigence ISO 45001, parfois reprise explicitement par le RC (ex. OCP). Extraire du CPS ceux applicables au projet.

Définitions clés :

(Danger, risque, incident, presque-accident, situation dangereuse, comportement à risque — aligner sur le CPS et l'ISO 45001) _____

Abréviations utilisées :

(HSE, SST, SMSST, PHSE, TBM, SPA, TSA, SOR, EPI, EPC, FDS, ST, MO, CPS) _____

Extrait type — vocabulaire HSE

Danger : source ou situation susceptible de nuire à l'intégrité physique (blessures, atteinte à la santé), de causer des dommages matériels, des dommages à l'environnement de travail, ou un effet combiné de ces éléments.

Risque : état de fait correspondant à l'exposition d'un collaborateur à un danger plus ou moins prévisible.

Incident : tout événement professionnel lors duquel un préjudice ou une atteinte à la santé (indépendamment de la gravité) s'est produit ou aurait pu se produire. Un accident est un incident ayant donné lieu à un préjudice corporel. Un incident sans dommage peut être qualifié de « presque-accident » ou « événement dangereux ».

Presque-accident : événement inattendu et soudain qui n'entraîne aucun dommage.

Situation dangereuse : ensemble de conditions réunies pouvant conduire à court terme à la survenue d'un accident susceptible d'affecter l'intégrité physique des personnes.

Comportement à risque : acte conscient ou inconscient lié au comportement humain, générateur de risques pour la personne elle-même ou pour son environnement.

Consistance des travaux et domaine d'application

Consistance :

(Description courte reprenant l'intitulé du RC) _____

Maître d'ouvrage :

(Nom selon RC) _____

Entreprise titulaire :

(Raison sociale) _____

Maître d'œuvre technique :

(Si désigné au RC) _____

Sous-traitants pressentis :

(À compléter — ou « néant ») _____

Documents de référence applicables :

(Loi 65-99 et textes d'application, ISO 45001, ISO 14001, CPS, annexe HSE du DCE et instructions MO si applicables. Exemples fréquents dans les PHSE VRD : arrêté viziriel du 9 septembre 1953, arrêté du 3 novembre 1953, arrêtés conjoints n° 527-68 et n° 528-68, décret royal n° 719-68, loi 30-05 — à vérifier au CPS et aux textes en vigueur.)

Responsabilités et organigramme de gestion HSE du projet

Organigramme HSE distinct de l'organigramme de production. Cases de postes, sans noms d'entreprise.

Organigramme HSE (sans logo, postes uniquement) : Responsable projet / Directeur des travaux. Branche médicale : médecin du travail → infirmier/ère. Branche HSE : responsable du service HSE → HSE du projet / animateur HSE. Téléphones à compléter avant diffusion.

Téléphone — responsable projet :

(À compléter avant diffusion) _____

Téléphone — médecin du travail :

(À compléter avant diffusion) _____

Téléphone — infirmier / infirmière :

(À compléter avant diffusion) _____

Téléphone — responsable du service HSE :

(À compléter avant diffusion) _____

Téléphone — HSE du projet / animateur HSE :

(À compléter avant diffusion) _____

Responsabilités du responsable projet :

(Désigner le HSE projet, moyens réglementaires, formations SST, valider le PHSE, réunion tableau de bord sécurité (selon CPS — exemple fréquent : mensuelle), procédures d'urgence) _____

Responsabilités du responsable HSE projet :

(PHSE, politique HSE, rapports, coordination, TBM, registre infirmerie, accueil des nouveaux, démarche environnementale)

Responsabilités du médecin du travail :

(Visites, dépistages, organisation des soins d'urgence, analyse des risques, prévention)

Responsabilités du chef de chantier :

(Faire appliquer les consignes, arrêter les tâches à risque, actions correctives, inspection des équipements à réception)

Responsabilités des chefs d'équipes :

(SPA quotidien, analyse des risques, SOR, formation recrues, arrêt en cas de manquement grave, EPI/EPC)

Responsabilités du personnel :

(Consignes HSE, participation aux SPA et sensibilisations, signalement immédiat, mesures d'urgence pour les secouristes)

Responsabilités des conducteurs d'engins :

(Code de circulation chantier, check-list journalière, fuites, distances d'approche, modes opératoires SPA)

Extrait type — chef de chantier et chefs d'équipes

Chef de chantier

Il a la responsabilité d'appliquer et de faire appliquer les consignes et normes de sécurité par l'ensemble des employés sur chantier :

- Participe avec l'équipe HSE à la rédaction des procédures et des modes opératoires
- Veille sur l'application et le respect de ces procédures
- Évalue les situations dangereuses et arrête les tâches présentant un risque pour les employés
- Responsable de la mise en place des actions correctives
- Inspecte les équipements et moyens de travail dès leur réception sur chantier

Chefs d'équipes

- Assurent avec l'animateur HSE le déroulement quotidien du SPA
- Analysent les risques de toutes les activités liées à l'exécution des travaux et informent l'animateur HSE des dangers
- Contrôlent la mise en œuvre des dispositions HSE sur chantier et rédigent les SOR en cas de manquement
- Arrêtent les travaux concernés en cas de manquement grave aux règles de SST

5. Calendrier d'établissement du PHSE

Le PHSE est un document évolutif — du lancement du projet à la réception définitive.

N° | Étape | Action | Responsable | Délai / Phase

- | | | | | |
|---|----------------------|-------------------------------------|---------------------------|--|
| 1 | Rédaction initiale | Rédaction du PHSE | RMI + Directeur de projet | Avant démarrage des travaux |
| 2 | Approbation | Approbation du PHSE | Directeur de production | Avant démarrage |
| 3 | Diffusion interne | Copies contrôlées à l'équipe projet | Responsable études + RMI | Dès approbation |
| 4 | Transmission au MO | Copie non contrôlée | Directeur de projet | Selon délai CPS |
| 5 | Mise à jour v01 | Nouvelle version | RMI | Changement d'organisation ou évolution SMI |
| 6 | Mise à jour en cours | Révision d'exécution | RMI | À chaque changement significatif |
| 7 | Bilan final | Clôture du PHSE | RMI | Réception définitive des travaux |

Le PHSE est un document évolutif — sa révision ne nécessite pas de nouvelle approbation formelle si les changements sont mineurs ; toute révision majeure est soumise au directeur de production. Postes uniquement, sans noms.

II. Gestion du PHSE

Copie contrôlée (interne, numérotée, récupérée à chaque mise à jour) et copie non contrôlée (maître d'ouvrage) — distinction fréquente ISO 9001.

Rédaction et approbation :

(Rédigé par le RMI avec affaires administratives et directeur de projet — approuvé par le directeur de production avant diffusion) _____

Diffusion interne :

(Copies contrôlées aux membres de l'équipe — nouvelle version à chaque mise à jour)

Diffusion au maître d'ouvrage :

(Copie non contrôlée — délai selon CPS) _____

Retrait des copies périmées :

(Responsable études + RMI — copies périmées retirées et détruites) _____

Révision et mise à jour :

(Organisation, activités, projet, évolution SMI ou normes — le n° de version évolue ; récapitulatif en page de garde)

Contrôle et mise en œuvre :

(Rédaction : responsable HSE projet + équipe travaux. Vérification : responsable service HSE. Revue aux points clés. Moyens : chef de projet. Coordination : HSE projet sous supervision du responsable projet.)

Identification de la société et du chantier**Raison sociale et siège :**

(Nom officiel, adresse du siège, adresse de la direction générale) _____

Année de fondation et régime juridique :

(SA / SARL / autre — selon statuts) _____

Capital social :

(Selon statuts — pas un chiffre du site) _____

Localisation du chantier :

(Adresse selon RC) _____

Nature des travaux :

(Selon CPS) _____

Période et date de début :

(Délai CPS / ordre de service) _____

Effectif prévisible :

(Moyen ____ — pointe ____) _____

Planning et horaires de travail du chantier

Adapter selon le RC et la réglementation marocaine. Les heures ci-dessous sont un exemple fréquent, pas une règle du site.

Jours | Matin | Après-midi

Lundi | 07h00 – 12h00 | 13h00 – 17h00
Mardi | 07h00 – 12h00 | 13h00 – 17h00
Mercredi | 07h00 – 12h00 | 13h00 – 17h00
Jeudi | 07h00 – 12h00 | 13h00 – 17h00
Vendredi | 07h00 – 12h00 | 13h00 – 17h00
Samedi | 07h00 – 12h00 | 13h00 – 17h00
Dimanche | (selon autorisation MO) | —

Toute modification des horaires (travaux de nuit ou le dimanche) fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable au maître d'ouvrage.

III.1. Analyse des risques SST

Trois sources : dispositions marocaines (loi 65-99 et textes d'application), dispositions internes HSE, exigences du maître d'ouvrage. Le tableau d'Annexe 1 est la pièce à adapter au CPS — références réglementaires à vérifier, pas un barème du site.

Analyse des risques :

(Par domaine de danger et par activité, après visite des lieux — voir Annexe 1) _____

Plan de maîtrise QSE :

(Moyens pour un milieu de travail sûr et la préservation du milieu naturel) _____

Responsable de l'analyse :

(Coordinateur QSE — fonction, pas de nom obligatoire ici) _____

Fréquence de mise à jour :

(Nouvelle activité, nouvelle phase, changement de méthode — selon CPS) _____

Processus d'analyse :

(Identification et évaluation → synthèse des risques majeurs → suivi des objectifs → revue de projet. Analyse préalable par type d'activité + analyse spécifique au projet.) _____

Activités prévues | Aspects / Dangers | Impacts / Risques | Exigences réglementaires | Mesures de prévention**Zone 1 — Installation du chantier**

Approvisionnement, chargement / déchargement manuel et mécanique, montage / démontage | Manutention manuelle et mécanique, chute d'objet, basculement de charge | Blessure, plaies, heurt, écrasement, lombalgie | Loi 65-99 / arrêté n° 93-08 / arrêté viziriel du 9 sept. 1953 / arrêté du 3 nov. 1953 — à vérifier | Port des EPI / principes de manutention manuelle / lieux aménagés pour circulation sûre
Installation du chantier | Poussière de ciment, bruit, vibrations, organes en mouvement | Gêne respiratoire, surdité, fatigue auditive | Loi 65-99 / arrêté n° 93-08 / arrêtés conjoints n° 528-68 et n° 527-68 — à vérifier | Masques anti-poussières / lunettes anti-poussière
Transport et stockage de produits chimiques et carburant | Produits chimiques, carburant | Incendie, explosion, irritation, brûlure chimique grave | Loi 65-99 / arrêté n° 93-08 / loi 30-05 — à vérifier | Véhicules agréés / stockage conforme / extincteurs poudre ABC / interdiction de fumer / FDS / formation

Zone 2 — Base vie

Locaux sanitaires | Courant électrique, produits de nettoyage | Électrocution, électrisation, incendie, brûlure thermique | Loi 65-99 / arrêté n° 93-08 / arrêté du 8 janvier 1952 — à vérifier | Toilettes non communicantes avec les locaux de travail, ventilées — ratio selon réglementation en vigueur

Zones à compléter selon le CPS

____ | ____ | ____ | ____ | ____
____ | ____ | ____ | ____ | ____

____	____	____	____	____
____	____	____	____	____
____	____	____	____	____
____	____	____	____	____
____	____	____	____	____
____	____	____	____	____
____	____	____	____	____
____	____	____	____	____

Ce tableau doit être complété avant démarrage du chantier par le responsable HSE, en coordination avec le maître d'ouvrage. Lignes types : extraits anonymisés de PHSE VRD — adapter aux activités du CPS.

III.2. Surveillance médicale

Suivi médical :

(Médecin du travail — code du travail marocain) _____

Équipe médicale :

(Médecin du travail + infirmier/ère — à préciser) _____

Secouristes et trousse de secours :

(Équipe formée ; entretien et consommations sous le coordinateur QSE — Annexe 2)

Convention clinique agréée :

(Selon CPS ou choix de l'entreprise — nom et contact à joindre au document signé) _____

Gestion des premiers secours

Affiches dans le bureau HSE. Attaque par animal non domestique (serpents, scorpions) : pertinent en zones arides — à retenir si le chantier l'exige.

Contenu de l'armoire médicale / trousse :

(Compresses, pansements, sparadrap, ciseaux, antiseptique, sérum physiologique, pince, compressif, sacs, gants vinyle, brancard — minimum à adapter) _____

Emplacement de la trousse :

(Panneau sur le plan d'installation de chantier) _____

Affiches de premier secours :

(Procédure d'urgence, médecin entreprise, Protection Civile 150, pompiers, ambulance, clinique conventionnée)

Organisation des premiers secours :

(Bénin : soins sur site + information écrite MO. Grave : médecin/ambulance, info téléphone MO, rapport d'investigation selon CPS (exemple fréquent : 24 h). Substance dangereuse : notif immédiate. Animal : transport hôpital. Enquête à chaque incident.) _____

III.3. Mesure du bruit et de l'éclairage

Photos in situ : à insérer dans VOTRE document, pas dans cette trame. Seuils : réglementation marocaine et CPS — pas un barème du site.

Campagne de mesure :

(Sonomètre étalonné + luxmètre — cartographie affichée au bureau de chantier) _____

Fréquence de mise à jour :

(Selon CPS (exemple fréquent : toutes les deux semaines, ou nouveau matériel bruyant))

Instruments :

(Voir Annexe 3 — équipements de mesure étalonnés) _____

Seuils de référence :

(Réglementation marocaine en vigueur et exigences du CPS) _____

EPI — Équipements de protection individuelle

Normes citées à titre d'exemple fréquent dans les PHSE VRD — le CPS et les FDS priment. Ne pas inventer un barème du site.

Protection de la tête :

(Casque obligatoire en zones EPI (ex. EN 397). Casque classe E si exposition électrique selon CPS. Interdictions : percer, modifier, retirer les sangles, porter à l'envers, peindre) _____

Protection des pieds :

(Chaussures de sécurité — ex. EN ISO 20345 ou ASTM F2413 selon CPS / fournisseur)

Protection auditive :

(Lorsque l'exposition dépasse le seuil fixé par la réglementation et le CPS (exemple fréquent : 85 dBA))

Protection oculaire et faciale :

(Lunettes à écrans latéraux (ex. EN 166). Écran facial en plus pour écaillage, sciage, pneumatique, goudron chaud, métaux liquides — selon tâches) _____

Protection des mains et vêtements :

(Gants selon risque. Chemises à manches, pas de débardeur. Pas de vêtements larges / cheveux lâchés / bijoux autour des machines. Vests haute visibilité) _____

Protections collectives contre les chutes de hauteur

Seuil de protection antichute :

(Selon CPS et réglementation (exemple fréquent : hauteur non protégée à partir de 180 cm). Filet / supervision seuls insuffisants au-delà de ce seuil) _____

Harnais et échelles :

(Harnais au bord non protégé. Échelle attachée ; second ouvrier jusqu'à attache sûre. Contact trois points jusqu'au seuil CPS (exemple fréquent : 6 m) ; au-delà, antichute. Marquage propriétaire + inspection avant usage)

Contrôle quotidien :

(Équipements mobiles ou fixes : personne compétente avant et après usage — fiches disponibles pour le maître d'ouvrage)

Protection contre l'incendie

Dispositions incendie :

(Extincteurs apparents et sur chaque engin ; agents selon FDS ; équipe d'intervention ; points de rassemblement ; affiches ; voies d'évacuation ; inspection (selon CPS — exemple fréquent : hebdomadaire) ; sirène et essais à blanc)

Risques chimiques — kit de dépollution :

(Opérateurs formés, kit de première intervention, bennes déchets spéciaux, transport conforme, extincteurs et EPI spécifiques) _____

Situations de danger imminent :

(Suspension immédiate par le chargé HSE. Ex. : chute, excavation non étayée, électrocution, risque public, manœuvre non sécurisée, consignation électrique non conforme. Reprise après levée des écarts) _____

Sécurité électrique

Installation provisoire :

(Contrôle par organisme agréé, panneaux sécurisés, différentiels, prises à la terre, sectionneur d'isolement, gaines, câbles élevés du sol, éclairage si lumière naturelle insuffisante) _____

LOTO et travaux sous tension :

(Procédure Lockout/Tagout avant intervention. Circuits dynamiques : autorisation préalable du maître d'ouvrage. Code couleur d'inspection des appareils rotatifs) _____

Co-activité et travail isolé

Gestion de la co-activité :

(Communication préalable et continue, sensibilisation, identification des dangers, coordinateur HSE du MO, signaleur sur engin lourd, balisage, rayons de levage, garde-corps et plinthes) _____

Travail isolé :

(Strictement interdit — toute personne a un aide dans la même zone. Sensibilisation chefs d'équipes et chefs de chantier dès la prise de poste) _____

Espaces confinés

Intervention en espace confiné :

(Personnes aptes physiquement. Procédure envoyée au MO avant travaux. Vérification aération, éclairage, accessibilité, procédure d'incident. Permis de travail signé. Superviseur de zone pendant les travaux)

Sécurité et gestion de la circulation

Consignes conducteurs d'engins :

(À afficher : itinéraire, vitesse, vitres et feux, bip de recul, pneus/freins, point mort à l'arrêt, pressions tableau de bord, obstacles, tenue du sol, priorités (charge > vide > VL), pas de benne levée, pas de transport de personnel, calage en pente, pas de téléphone en conduisant, ceinture) _____

Personnel à proximité des engins :

(Pas d'équipe au voisinage immédiat d'un engin qui recule. Signaleur si travail à proximité. Extraction par palier. Paroi en butte : hauteur max selon CPS / mode opératoire. Cônes ou tracés) _____

Extrait type — consignes de circulation des engins

Liste des consignes destinées aux conducteurs d'engins (à afficher sur chantier) :

1. Respecter l'itinéraire du chantier
2. Respecter la limitation de vitesse
3. Nettoyer pare-brise, vitres, lunettes arrière, feux de signalisation
4. Entretenir les avertisseurs sonores de recul
5. Contrôler régulièrement l'état général du matériel (pneus, freins, éclairage)
6. Vérifier que toutes les commandes sont en point mort pour les engins à l'arrêt
7. Vérifier au tableau de bord la pression d'huile, la charge et la température
8. Vérifier l'absence d'obstacle et prévenir le personnel aux alentours
9. S'assurer de la bonne tenue du sol (bord de fouille, crête de talus)
10. Priorité : engins en charge > engins à vide > véhicules légers

11. Interdiction de circuler avec benne levée
12. Interdiction de transporter du personnel sur les engins
13. Avant de quitter l'engin : couper le moteur, serrer le frein à main, caler les roues en pente
14. Interdiction d'utiliser un téléphone ou talkie-walkie en conduisant
15. Port de la ceinture de sécurité obligatoire pour tous les occupants

Matériels, levage et habilitations

Réception des matériels :

(Vérification magasinier à réception, contrôles périodiques HSE / responsable matériel, tableau de suivi des contrôles légaux, box quarantaine à clé pour non-conformes) _____

Engins et accessoires de levage :

(Contrôle organisme agréé avant livraison + habilitation opérateur. Élingues, sangles, chaînes : contrôle périodique par personne habilitée (selon CPS — exemple fréquent : mensuel). Entretien fabricant) _____

Outillage :

(Contrôle à réception et périodique. Défectueux : magasin ou rebut. Tag code couleur d'inspection) _____

Habilitations :

(Grutiers, chariots élévateurs, espaces confinés, électricité — et autres selon CPS. Qualification + aptitude physique) _____

III.4. Sensibilisation et communication sur chantier

Campagnes de sensibilisation :

(Accueil recrues, formation par thème, exercices d'urgence, co-activité) _____

Réunions SST :

(Hebdomadaires — début de semaine — coordinateur QSE) _____

Affiches :

(Grand format, arabe et français — consignes sécurité et environnement) _____

Formations spécifiques :

(Travail en hauteur, secourisme, équipe d'urgence — selon analyse des risques) _____

Surveillance et visites inopinées :

(Check-list HSE (Annexe 7) ; visites du service SMI/QSE) _____

Extrait type — sensibilisation et communication

Après la détermination de l'ensemble des risques du chantier, des campagnes de sensibilisation sont programmées comme suit :

- Sensibilisation d'accueil des nouvelles recrues
- Formation par thème effectuée selon l'avancement des travaux
- Réalisation des exercices de simulation des situations d'urgence
- Communication sur les risques de co-activité avec d'autres intervenants sur chantier

Des réunions Santé Sécurité au Travail (SST) sont organisées chaque début de semaine, de manière hebdomadaire.

Des affiches de sensibilisation grand format, en arabe et en français, seront affichées pour rappeler le respect des consignes sécurité et environnement sur chantier.

La surveillance permanente du respect des consignes sécurité et environnement est assurée par le coordinateur QSE moyennant une check-list de contrôle. Des visites de contrôle inopinées sont assurées par le service SMI pour l'encadrement et l'accompagnement.

III.5. Suivi des moyens d'extinction des feux

Registre tenu par le coordinateur QSE. Photos d'emplacement : à insérer dans VOTRE document. Emplacements à reporter sur le plan d'installation.

Responsable du suivi :

(Coordinateur QSE) _____

Emplacement des extincteurs :

(À indiquer sur le plan d'installation de chantier) _____

N° extincteur	Emplacement	Type (CO2 / poudre / mousse)	Poids (kg)	Pression (bar)	Date de vérification	Date prochaine vérification	Responsable	État
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	[] Conforme [] À remplacer
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	[] Conforme [] À remplacer
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	[] Conforme [] À remplacer
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	[] Conforme [] À remplacer
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	[] Conforme [] À remplacer
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	[] Conforme [] À remplacer
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	[] Conforme [] À remplacer
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	[] Conforme [] À remplacer
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	[] Conforme [] À remplacer
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	[] Conforme [] À remplacer

Ce registre est tenu à jour par le coordinateur QSE et contrôlé mensuellement. Voir Annexe 8.

IV.1. Analyse des impacts environnementaux

Analyse des impacts :

(Après visite des lieux — pollution accidentelle par aspect et par activité — Annexe 9)

Plan de maîtrise QSE environnement :

(Moyens pour la préservation du milieu naturel) _____

Responsable de l'analyse :

(Coordinateur QSE) _____

IV.2. Gestion des déchets de chantier

Procédure de gestion des déchets :

(Types (inertes / non dangereux / dangereux), collecte, filières — Annexe 10) _____

Interdictions absolues :

(Brûlage / enfouissement non autorisé / rejet dans la nature) _____

Responsable :

(Coordinateur QSE) _____

Collecte et catégories de bennes :

(DI (inertes), DIB non valorisables, DIB valorisables, DD/DIS. Signalétique. Points de collecte ménagers vers benne centrale. Recyclables isolés (acier, carton, plastique, bois, souillés)) _____

Minimisation et transport :

(Réemploi des chutes, repli journalier, pas d'impression inutile. Déchets dangereux : conditionnement réglementaire + bordereau de suivi (amiante, peinture, terres polluées, hydrocarbures). Inertes de remblai expurgés)

Extrait type — déchets, produits chimiques et air

Gestion des déchets

Une procédure de gestion des déchets est appliquée sur le chantier. Elle détaille les types de déchets générés ainsi que le mode de collecte et de traitement. Les déchets sont triés selon leur nature (inertes, non dangereux, dangereux) et évacués vers des filières de traitement autorisées. Le brûlage et l'enfouissement non autorisé sont strictement interdits.

Gestion des produits chimiques

Des mesures particulières sont accordées à la gestion des produits chimiques sur chantier (stockage, utilisation, élimination). Un registre de l'ensemble des produits chimiques, rédigé en arabe et en français, avec un classeur des Fiches de Données de Sécurité (FDS), est affiché dans les locaux de stockage. Les flacons et emballages des produits chimiques utilisés sont considérés comme déchets dangereux et traités conformément à la réglementation en vigueur.

Préservation de la qualité de l'air

La limitation de ce type de pollution est assurée par : le bâchage des camions, l'arrosage régulier des pistes et l'entretien préventif des engins.

IV.3. Protection de la flore et de la faune

Moyens de maîtrise :

(Accès hors zones sensibles, balisage, sensibilisation, respect du tracé des plans d'exécution)

Responsable de suivi :

(Coordinateur QSE) _____

IV.4. Gestion des produits chimiques

Registre et FDS :

(Registre arabe et français affiché ; classeur FDS ; emballages = déchets dangereux — Annexe 11)

Règles de stockage :

(Zones dédiées, signalisation, bacs de rétention, incompatibilités) _____

Responsable :

(Coordinateur QSE) _____

IV.5. Préservation de la qualité de l'air

Mesures anti-poussières et émissions :

(Bâchage, arrosage des pistes (fréquence météo), entretien engins, limitation de vitesse)

Responsable du suivi :

(Coordinateur QSE) _____

Mesures d'atténuation environnementale

Compléter selon les activités et les conditions météorologiques du chantier. Postes uniquement, sans noms.

Émissions de gaz et hydrocarbures :

(Carburants à faible teneur en soufre et plomb selon fabricants. Entretien véhicules. Stockage hydrocarbures sur plateforme étanche (nappe phréatique)) _____

Mesures d'atténuation | Actions à mettre en œuvre | Responsable | Fréquence de l'action

Arroser les zones poussiéreuses | Arrosage des pistes | Chef de chantier | Périodes sèches / venteuses

Limitation de la vitesse des engins | Panneaux de signalisation / sensibilisation conducteurs | HSE | Début des travaux / quotidien
Clôturer les zones poussiéreuses | Clôture près des habitations | Chef de chantier | Une fois au début des travaux
Respect des horaires de travail | Afficher l'horaire à l'entrée / bureau de pointage | Chef de projet / Pointeur | Avant début du chantier
Bâchage des bennes | Couvrir pendant stockage et transport | Chef de chantier | Quotidien
Bâchage des aires de stockage | Couvrir remblais et matériaux pulvérulents | Chef de chantier | Lors de l'installation du chantier
Entretien des engins | Vidanges et réparations / cahier d'entretien par engin | Chargé d'entretien | En cas de besoin
Interdiction d'incinération à l'air libre | Sensibilisation + sanction en cas d'infraction | HSE | En cas d'infraction
Ce tableau est complété selon les activités et les conditions météorologiques du chantier.

IV.6. Protection des eaux souterraines et superficielles

Mesures de protection :

(Étanchéité des stockages liquides, bacs de rétention, éloignement des cours d'eau, interdiction de rejet)

Responsable du suivi :

(Coordinateur QSE) _____

IV.7. Surveillance environnementale en exécution

Contrôle permanent :

(Check-list environnementale — coordinateur QSE) _____

Visites inopinées :

(Service QSE — encadrement et accompagnement) _____

V.1. Protection de l'habitat et de la population locale

Mesures vis-à-vis du public et des riverains :

(Clôture, gardiennage, balisage, sensibilisation, signalisation sortie d'engins, sensibilisation chauffeurs)

Limitation de vitesse sur chantier :

(Selon CPS (exemple fréquent : 20 km/h)) _____

Extrait type — habitat et découvertes archéologiques

Protection de l'habitat et de la population locale

Afin de protéger l'ensemble des intervenants sur le chantier ainsi que la population locale, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

- Interdiction d'accès au chantier pour le public, balisage du chantier pour limiter l'accès
- Sensibilisation du personnel et des riverains des dangers liés aux travaux
- Mise en place d'une signalisation adéquate, informant les usagers de la route de la sortie d'engins
- Sensibilisation des chauffeurs aux risques routiers
- Limitation de la vitesse au niveau du chantier selon le CPS

Découvertes archéologiques

L'entreprise sensibilisera l'ensemble de son personnel pour préserver les découvertes archéologiques. Toute personne qui trouvera un vestige archéologique doit immédiatement arrêter les travaux dans la zone concernée et en informer le responsable de chantier, qui avisera à son tour le maître d'ouvrage pour que les autorités compétentes soient informées. Les travaux ne peuvent reprendre qu'après autorisation explicite du maître d'ouvrage.

V.2. Plan de formation HSE

Thème | Population cible | Phase de réalisation | Formateur

Risques et impacts du projet | Ensemble du personnel | Début du projet | Cadre QSE
Extinction d'incendie | Ensemble du personnel | Phase d'exécution | Coordinateur QSE
Évacuation d'urgence | Ensemble du personnel | Phase d'exécution | Coordinateur QSE
Premiers secours | Ensemble du personnel | Phase d'exécution | Coordinateur QSE
Gestes en cas de déversement accidentel | Ensemble du personnel | Phase d'exécution | Coordinateur QSE
Risques liés aux travaux en tranchée | Équipe des travaux | Phase d'exécution | Cadre QSE
Habilitation travail en hauteur | Personnel concerné | Avant travaux en hauteur | Organisme agréé
Secourisme | Personnel désigné | Avant démarrage | Organisme agréé

____ | ____ | ____ | ____

Dernière ligne : à compléter selon l'analyse des risques. Formateurs = fonctions ou organisme agréé, sans nom d'entreprise.

V.3. Découvertes archéologiques

Sensibilisation :

(Ensemble du personnel — préservation des vestiges éventuels) _____

Procédure en cas de découverte :

(Arrêt immédiat, information chef de chantier puis maître d'ouvrage — Direction du Patrimoine / Ministère de la Culture)

Reprise des travaux :

(Uniquement après autorisation explicite du maître d'ouvrage) _____

Accueil sécurité, flash et sensibilisation

Accueil des nouvelles recrues :

(Le pointeur informe le HSE. Initiation + livret d'accueil (Annexe 15). Sensibilisation obligatoire y compris ST et visiteurs — feuille d'émargement (Annexe 16). Remise des EPI) _____

1/4 h sécurité (flash sécurité) :

(Selon organisation (exemple fréquent : 15 minutes chaque jour, selon la tâche du jour))

Planning des sensibilisations :

(Envoyé au HSE du maître d'ouvrage pour validation des thèmes. Liste par types d'activités : Annexe 17)

SPA, TSA, SOR, audits

Outils de pilotage HSE : Plan d'action pour la sécurité (SPA), Task Safety Analysis (TSA), Safety Observation Report (SOR).

Plan d'action pour la sécurité (SPA) :

(Par tâche et par équipe : zone, tâches, risques, mesures (EPI, formations). Formulaire Annexe 18)

Notion de sécurité des travaux (TSA) :

(Réunions courtes quotidiennes (exemple fréquent : 2 à 10 minutes), et à chaque nouveau risque)

Rapport d'observation de la sécurité (SOR) :

(Encadrement et ouvriers — bonnes et mauvaises pratiques. Envoi hebdomadaire au responsable HSE. Formulaire Annexe 19)

Audits et inspections :

(Inspections régulières, audits SPA/SOR (qualité, tendances, indicateurs). Rapport d'inspection HSE : Annexe 20)

Reconnaissance au rendement HSE

Prix du meilleur comportement HSE :

(Cérémonie selon organisation (exemple fréquent : mensuelle). Attestation Annexe 21 + récompense — adapter à la politique interne, sans obligation de montant)

Communication, participation et consultation

Notification du maître d'ouvrage :

(Tout incident environnemental ou accident : appel documenté + mémo, mentionné dans le rapport d'auto-surveillance HSE)

Réunion hebdomadaire :

(Selon organisation (exemple fréquent : lundi matin, ensemble du personnel, HSE et adjoint). Compte-rendu par le chargé sécurité)

Rapports de statistiques HSE :

(Synthèse hebdomadaire + statistiques mensuelles (indicateurs, incidents, formations, inspections))

Accès chantier, TBM et sous-traitants

Contrôle des accès :

(Public interdit. Identification : badge, registre, pointage — selon exigences MO)

Tool Box Meeting (TBM) :

(Photos quotidiennes (situations dangereuses, comportements, bonnes pratiques). Analyse en fin de semaine. Passage des équipes au tableau TBM (selon organisation — exemple fréquent : mardi matin), y compris ST)

Gestion des sous-traitants :

(Respect du PHSE. Liste SST jointe à chaque contrat ST. Blessure : infirmerie chantier. Blessure grave : clinique — prise en charge ST)

Plan d'urgence — procédure en cas d'accident de travail

À afficher au bureau de chantier et à l'infirmerie. Numéros à compléter avant démarrage.

Plan d'urgence : 1. PROTÉGER — 2. ALERTER (tél. HSE / directeur de travaux) — 3. SECOURIR (Protection Civile 150, clinique, pompiers 15). Accident grave → hôpital identifié. Rapport au maître d'ouvrage et au siège. À afficher bureau et infirmerie.

Téléphone — responsable HSE :

(Poste + téléphone — à compléter avant démarrage)

Téléphone — directeur de travaux :

(Poste + téléphone — à compléter avant démarrage)

Clinique conventionnée :

(Nom + téléphone)

Hôpital identifié :

(Nom, adresse, téléphone — identifié au démarrage)

Rapport et enquête :

(Rapport d'accident au siège et au maître d'ouvrage. Analyse des circonstances et défaillances — actions correctives et préventives par le responsable HSE)

Extrait type — procédure en cas d'accident

PROTÉGER : Écarter les curieux inutiles. Ne pas déplacer la victime (sauf si vous êtes secouriste). Demander l'aide des secouristes les plus proches.

ALERTER : Appeler par téléphone le responsable HSE ou avertir le directeur de travaux. Préciser la nature de l'accident.

SECOURIR : Envoyer quelqu'un à l'entrée pour guider les secours. Appeler la Protection Civile au n° 150. Appeler la clinique conventionnée. Communiquer les renseignements reçus — s'assurer que l'interlocuteur a bien compris votre message.

En cas d'accident grave, la victime sera évacuée vers l'hôpital identifié préalablement au démarrage des travaux.

Tout accident du travail fait l'objet d'un rapport d'accident transmis immédiatement au siège de la société et au maître d'ouvrage. Une analyse des circonstances de l'accident est conduite et le responsable HSE établit les actions correctives et préventives pour éviter la répétition.

Liste des annexes du PHSE

Les annexes font partie intégrante du PHSE. Joindre les formulaires opérationnels, pas des photos de chantier identifiables.

N° Annexe | Désignation

Annexe 1		Analyse des risques (zone / activité / danger / risque / texte réglementaire / mesures)
Annexe 2		Registre de la trousse de secours
Annexe 3		Liste des équipements de mesure bruit et éclairage
Annexe 4		Cartographie des bruits sur chantier
Annexe 5		Compte-rendu des exercices de simulation d'urgence
Annexe 6		Affiches de sensibilisation sécurité et environnement
Annexe 7		Check-list de contrôle HSE
Annexe 8		Registre de suivi des extincteurs
Annexe 9		Analyse des impacts environnementaux
Annexe 10		Procédure de gestion des déchets
Annexe 11		Registre des produits chimiques et FDS
Annexe 12		Registre des accidents de travail
Annexe 13		Rapport d'investigation des accidents
Annexe 14		Procédure à suivre en cas d'incendie
Annexe 15		Livret d'accueil HSE
Annexe 16		Engagement individuel HSE (feuille d'émargement)
Annexe 17		Sensibilisation par types d'activités
Annexe 18		Plan d'action de sécurité (SPA)
Annexe 19		Rapport d'observation de la sécurité (SOR)
Annexe 20		Rapport d'inspection HSE
Annexe 21		Attestation de reconnaissance HSE
Annexe 22		Autorisation de déplacement des protections collectives

Check-list de contrôle HSE hebdomadaire

Cette check-list est archivée hebdomadairement par le coordinateur QSE. Cases : conforme / non conforme / non applicable.

Semaine du :

(Du ____ au ____)

Chantier :

(Référence du projet) _____

Coordinateur QSE :

(Fonction — signature sur le document papier) _____

Observations / non-conformités :

(Faits constatés) _____

Actions correctives décidées :

(Qui / quoi / délai) _____

Date :

(Date du contrôle) _____

Sécurité

- ☐ C ☐ NC ☐ NA EPI portés par l'ensemble du personnel (casque, gilet, chaussures de sécurité)
- ☐ C ☐ NC ☐ NA Clôture et balisage du chantier en bon état
- ☐ C ☐ NC ☐ NA Extincteurs en place et accessibles
- ☐ C ☐ NC ☐ NA Trousse de secours complète et accessible
- ☐ C ☐ NC ☐ NA Signalisation routière aux entrées/sorties du chantier en place
- ☐ C ☐ NC ☐ NA Affichage des numéros d'urgence visible

Santé et hygiène

- ☐ C ☐ NC ☐ NA Locaux sanitaires propres et entretenus
- ☐ C ☐ NC ☐ NA Eau potable disponible sur le chantier
- ☐ C ☐ NC ☐ NA Registre des accidents à jour

Environnement

- ☐ C ☐ NC ☐ NA Tri des déchets respecté (inertes / non dangereux / dangereux)
- ☐ C ☐ NC ☐ NA Zones de stockage produits chimiques signalisées et étanches
- ☐ C ☐ NC ☐ NA Aucun rejet visible dans le sol ou cours d'eau proches
- ☐ C ☐ NC ☐ NA Bâchage des camions respecté
- ☐ C ☐ NC ☐ NA Arrosage des pistes réalisé

Liaison : Processus Réalisation des projets

Liaison : Processus Réalisation des projets

Liaison : Processus Réalisation des projets

Liaison : Processus Réalisation des projets

Liaison : Processus Réalisation des projets

Liaison : Processus Réalisation des projets

Liaison : Processus Réalisation des projets

Liaison : Processus Réalisation des projets

Liaison : Processus Réalisation des projets

Liaison : Processus Réalisation des projets

Liaison : Processus Réalisation des projets